



Relever les défis et saisir les occasions du vieillissement au Canada

Préparé à l'intention
de la Commission des Nations unies
pour le développement social
afin de souligner le 5^e anniversaire
de la deuxième Assemblée mondiale de 2002
des Nations unies sur le vieillissement

Table des matières

Introduction.....	1
Principes directeurs	3
Cadre national sur le vieillissement.....	3
Aperçu statistique des aînés au Canada.....	5
Vieillesse de la population au Canada	5
Aînés.....	5
Mesures prises dans le dossier des aînés et du vieillissement de la population.....	11
Description du système canadien de revenu de retraite.....	11
Viabilité des pensions gouvernementales.....	12
Mesures relatives au système de revenu de retraite.....	13
Accords internationaux de sécurité sociale	14
Régime de l'impôt sur le revenu des particuliers	14
Santé et bien-être	15
Logement	18
Participation.....	18
Autres mesures fédérales.....	21
Prestations de compassion de l'assurance-emploi.....	21
Secrétaire d'État (Aînés)	21
Secrétariat pour les aînés	21
Recherche et acquisition de connaissances	21
Comité sénatorial spécial sur le vieillissement.....	22
Instituts de recherche en santé du Canada.....	22
Programme de recherche de Ressources humaines et Développement social Canada	22
Collaboration	22
Regard vers l'avenir	25
Annexe 1 : Notes en fin de document	27
Annexe 2 : Références.....	31
Annexe 3 : Ressources	37

Introduction

En avril 2002, à l'occasion de la deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement, les représentants de divers pays se sont réunis pour se pencher sur les « possibilités et les défis du vieillissement de la population au XXI^e siècle et promouvoir le développement d'une société pour tous les âges ». Les délégués ont adopté unanimement le *Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement* pour faire en sorte que tous puissent vieillir dans la sécurité et la dignité et participer à la vie de leurs sociétés en tant que citoyens disposant de tous les droits.

Voici que, cinq ans plus tard, les pays ont l'occasion de réfléchir sur le Plan d'action, de partager leurs expériences et d'en tirer profit, ainsi que de réfléchir sur les moyens qu'ils ont pris pour répondre aux besoins des aînés (les personnes âgées de 65 ans et plus) et au vieillissement de la population depuis 2002.

À titre de signataire du *Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement*, le Canada est déterminé à maintenir l'esprit et l'intention de ce plan. L'année 2007 marque le cinquième anniversaire du Plan d'action et arrive à point nommé pour nous rappeler que les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses dans notre société et que nous devons être prêts à gérer cet effet démographique sans précédent sur la société canadienne.

Au cours des cinquante dernières années, tous les secteurs canadiens – public, privé et sans but lucratif – ont établi un vaste réseau de programmes et de services qui contribuent au bien-être et à la qualité de vie élevée des aînés. Au Canada, la plupart des aînés sont en bonne santé, à l'aise financièrement, en sécurité, bien logés, actifs et apportent une contribution à leur famille et à la collectivité. La grande majorité des aînés canadiens (89 %) déclarent être très satisfaits ou satisfaits de leur vie¹.

Néanmoins, le Canada ne peut s'asseoir sur ses lauriers. Le gouvernement fédéral, en étroite collaboration avec les provinces et les territoires et grâce à des partenariats, continuera à élaborer des politiques et à offrir des programmes qui protègent le bien-être des aînés, y compris des aînés les plus vulnérables, qui ont grandement contribué à façonner ce pays. Il est essentiel d'étendre cette protection à une population de plus en plus grande et diversifiée des aînés de demain.

Le vieillissement démographique au Canada se produit dans un climat social, économique et ethnoculturel en pleine mutation. Un exemple de développement social profond est l'évolution de la nature des structures familiales. En effet, la population canadienne compose avec diverses situations familiales (familles monoparentales, couples sans enfant, ménages dont les deux conjoints travaillent) et diverses relations non traditionnelles. Les gens ont tendance à se marier plus tard dans la vie et même à ne pas se marier du tout; ils sont plus nombreux à vivre seuls et à un âge plus avancé. Bien de jeunes adultes ne quittent pas le foyer familial ou y retournent, et tardent à rejoindre les rangs du marché du travail. De plus, il n'y a jamais eu autant de femmes sur le marché du travail : 42 % de toutes les femmes de 15 ans et plus en 1976 et 58 % en 2004².

L'agriculture et l'industrie ont longtemps été le moteur de l'économie canadienne. La mondialisation, les technologies de communication perfectionnées, le savoir et une demande accrue pour les biens et services sont aujourd'hui le fer de lance de l'économie canadienne. Les personnes adaptent leur parcours scolaire et professionnel. Les employeurs adaptent leur milieu de travail pour répondre à une pénurie éventuelle de main-d'œuvre et de personnes compétentes.

Le Canada est une riche mosaïque culturelle et l'une des nations les plus diversifiées du monde sur le plan ethnique. Sa composition ethnoculturelle a été marquée par différentes vagues d'immigration et chaque nouvelle vague est venue enrichir la diversité du pays. La provenance des immigrants au Canada a changé au cours des dernières décennies. De nos jours, le nombre d'immigrants provenant de pays non européens ne cesse d'augmenter³.

La part des peuples autochtones par rapport au total de la population du Canada progresse. Un peu plus de 1,3 million de personnes déclarent un certain héritage autochtone, ce qui représente 4,4 % de la population totale en 2002, par rapport à 3,8 % de la population totale en 1996. On constate également le vieillissement de la population autochtone, quoique cette tendance soit moins marquée que chez l'ensemble des Canadiens. Ce vieillissement s'explique en grande partie par une amélioration graduelle de l'espérance de vie et une diminution du taux de natalité chez les peuples autochtones⁴.

Au moment d'élaborer des politiques et des programmes, le gouvernement fédéral étudie la façon dont l'évolution de ce paysage canadien influencera les prochaines générations d'aînés.

Ce rapport se concentre sur les mesures nouvelles et importantes prises par le gouvernement fédéral et sur celles qui s'appuient sur les programmes existants visant les aînés et le vieillissement de la population. Force est de constater qu'il ne porte que sur une partie de l'ensemble du réseau de programmes et de services offerts aux aînés. Les dix provinces et trois territoires du Canada sont dans une large mesure responsables de la prestation directe de services aux aînés du Canada, et bon nombres des services offerts aux aînés et des activités de sensibilisation et de défense des droits sont offerts par les secteurs non gouvernementaux et privés. Dans le même ordre d'idées, de nombreuses recherches sont en cours dans les établissements d'enseignement et grâce aux partenariats public-privé.

Comme il est impossible d'énoncer toutes les mesures que chacune des provinces et chacun des territoires a entreprises, le présent rapport souligne les réalisations du gouvernement fédéral et reconnaît que les programmes et les services offerts aux aînés sont légion et que les aînés sont de plus en plus respectés dans la société canadienne, et ce, aux quatre coins du pays.

Ce rapport présente d'abord certaines statistiques importantes sur les aînés au Canada, puis fait ressortir les mesures fédérales qui ciblent les aînés et le vieillissement de la population. Il offre ensuite une liste de ressources canadiennes auprès desquelles on peut obtenir plus de renseignements.

Le gouvernement du Canada est heureux de partager ce rapport avec la Commission des Nations Unies pour le développement social, rapport qui s'inscrit dans la foulée des efforts déployés par les nations, sur le plan individuel et collectif, pour résoudre le problème du vieillissement de la population.

Principes directeurs

Cadre national sur le vieillissement

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada responsables des aînés ont adopté un cadre national qui les guidera dans l'élaboration de politiques et de programmes qui répondront aux besoins d'une population vieillissante.

Ce cadre englobe un énoncé de vision et cinq principes établis en consultation avec les aînés. L'énoncé de vision se lit comme suit : « Le Canada, une société pour tous les âges, qui favorise le bien-être et la participation des aînés dans tous les aspects de la vie. » Quant aux principes – dignité, autonomie, participation, équité et sécurité –, ils font écho aux Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, adoptés en 1991 (indépendance, participation, soins, épanouissement personnel et dignité).

Aperçu statistique des aînés au Canada

Vieillessement de la population au Canada

La population canadienne vieillit, mais seulement une faible proportion de la population canadienne est composée d'aînés, comparativement à la plupart des autres pays industrialisés occidentaux.

À compter de 2011, et au cours des trente années qui suivront, le vieillissement de la population s'accélénera. Le nombre d'aînés au Canada passera de 4,2 millions à 9,8 millions entre 2005 et 2036; et leur part de l'ensemble de la population, de 13,2 % à 24,5 %. Le vieillissement de la population se poursuivra entre 2036 et 2056, mais à un rythme plus lent. Au cours de cette période, le nombre d'aînés passera de 9,8 millions à 11,5 millions et leur part de l'ensemble de la population sera de 27,2 % en 2056⁵.

Le nombre d'aînés plus âgés s'est accru rapidement : 492 000 personnes sont âgées de 85 ans et plus, soit 1,5 % de la population (2005). Le nombre absolu d'aînés augmentera à 800 000 (2 % de l'ensemble de la population) d'ici 2021 et à 2,5 millions d'ici 2056 (5,8 % de l'ensemble de la population)⁶.

Tandis que la proportion d'aînés augmente, le nombre d'enfants et de jeunes diminue. Au 1^{er} juillet 2006, le groupe d'âge des 0 à 19 ans constituait moins du quart (24 %) de la population, comparativement à 36,6 % en 1946, année ayant enregistré le taux le plus élevé. Ce recul devrait se poursuivre au cours des 50 prochaines années; on s'attend en effet à ce que ce groupe d'âge représente moins de 20 % de la population canadienne d'ici 2056⁷. Le taux de fécondité de l'ensemble des Canadiennes a atteint un seuil record en 2000, s'établissant à 1,49 enfant par femme. En 2003, le taux de fécondité était de 1,56 enfant par femme, soit très près du taux moyen observé pour d'autres pays industrialisés, mais toujours très en deçà du taux de remplacement au Canada qui s'établit à 2,1 enfants par femme⁸.

Aînés

Les aînés selon le sexe et le groupe d'âge

En 2006, il y avait 4,3 millions de personnes âgées de 65 ans et plus au Canada, ce qui représente 13,2 % de l'ensemble de la population. Parmi les personnes âgées, 43,6 % étaient des hommes (1,882 million) et 56,3 % étaient des femmes (2,432 millions).

Les aînés selon le sexe et le groupe d'âge, au 1^{er} juillet 2006⁹

Groupe d'âge	Canada			Canada		
	Personnes (en milliers)	Hommes	Femmes	% du total de chaque groupe d'âge	Hommes	Femmes
65 à 69	1 228,2	591,1	637,1	3,8	3,7	3,9
70 à 74	1 044,9	490,3	554,6	3,2	3,0	3,4
75 à 79	879,1	387,9	491,2	2,7	2,4	3,0
80 à 84	639,5	249,7	389,7	2,0	1,5	2,4
85 à 89	344,3	115,7	228,7	1,1	0,7	1,4
90 et plus	178,3	47,3	131,1	0,5	0,3	0,8

Espérance de vie

En 2004, l'espérance de vie au Canada, hommes et femmes combinés, a dépassé le cap des 80 ans pour la première fois, atteignant 80,2 ans. L'espérance de vie pour les hommes s'élevait à 77,8 ans et, pour les femmes, à 82,6¹⁰. Cependant, l'écart relatif à l'espérance de vie entre les femmes et les hommes a commencé à faiblir et, par conséquent, la proportion d'hommes et de femmes chez les aînés devrait être plus égale dans les prochaines années.

Autoévaluation de l'état de santé

Même si l'autoévaluation de l'état de santé diminue avec l'âge, 37 % des aînés déclarent être en excellente ou en très bonne santé (2003)¹¹.

Encore plus d'aînés (66 %) évaluent leur santé mentale comme étant excellente (28,7 %) ou très bonne (37,3 %) (2002)¹².

Incapacités

Après 65 ans, environ un Canadien sur trois est aux prises avec une incapacité, et la probabilité d'en avoir une continue d'augmenter avec l'âge. (Une incapacité peut être un problème de santé physique ou mental.) On prévoit que le nombre de personnes handicapées âgées de plus de 65 ans s'élèvera à plus de trois millions en 2026, presque le double des 1,6 million de personnes déclarées handicapées en 2001, ce qui surpasse le nombre de personnes âgées de 25 à 64 ans ayant une invalidité¹³.

Revenu

Une grande majorité d'aînés au Canada dispose de revenus suffisants pour vivre. Bien que la plupart des aînés aient un revenu modeste, peu d'entre-eux touchent un revenu faible. Les familles d'aînés possèdent également l'avoir net le plus élevé de n'importe quel type de famille (qui consiste en une famille de deux personnes ou plus et des personnes seules). L'avoir net ou la richesse représente l'écart entre la valeur du total des avoirs et du total des dettes.

Avoir net des aînés

Le revenu est un indicateur valide de la capacité d'un aîné à maintenir un niveau de vie donné, mais le revenu seul ne permet pas de dresser un tableau complet de la situation financière des aînés. L'avoir net représente également un indicateur important du bien-être. L'avoir net médian des familles d'aînés s'élève à 443 600 \$ (2005). Leur avoir net élevé s'explique probablement du fait que bon nombre des familles d'aînés vivent dans leur propre maison, exempte d'hypothèque, et que la valeur de leur richesse liée à leur pension accumulée est plus élevée¹⁴, ce qui leur permet d'utiliser davantage leur revenu pour maintenir un bon niveau de vie.

Répartition du revenu des aînés

Près de la moitié de l'ensemble des aînés (43,5 %) a un revenu situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$. Relativement peu d'aînés ont un revenu inférieur à 10 000 \$ (11 %) ou supérieur à 50 000 \$ (8,6 %) ¹⁵.

Répartition du revenu des personnes de 65 ans et plus, selon le sexe, 2003 (Total du revenu, y compris le revenu du marché et les transferts gouvernementaux, avant impôt sur le revenu)

Tranche de revenu (\$)	Hommes	%	Femmes	%	Les deux	%
0	-	-	-	-	-	-
0 à 9 999	70 371	4,2	335 710	15,8	406 081	10,7
10 000 à 19 999	572 727	33,9	1 084 513	51,1	1 657 240	43,5
20 000 à 29 999	409 274	24,2	363 841	17,1	773 115	20,3
30 000 à 39 000	259 555	15,4	162 667	7,7	422 222	11,1
40 000 à 49 000	142 602	8,4	73 080	3,4	215 682	5,7
50 000 à 59 000	97 343	5,8	43 590	2,1	140 933	3,7
60 000 à 69 000	54 066	3,2	29 185	1,4	8 251	2,2
70 000 à 79 000	19 608	1,2	*	*	31 775	0,8
80 000 à 89 000	17 487	1,0	*	*	23 977	0,6
90 000 à 99 999	*	*	*	*	8 474	0,2
100 000 et plus	30 369	1,8	*	*	38 285	1,0
Total	1 687 883	100,0	2 122 943	100,0	3 810 826	100,0

* La taille de l'échantillon sous-jacente est trop petite pour fournir une estimation fiable.

Faible revenu

L'incidence relative au faible revenu chez les aînés au Canada a atteint le plus bas niveau historique et cette situation est attribuable en grande partie au système de revenu de retraite. Il faut souligner en particulier la maturation du Régime de pensions du Canada et l'accès aux régimes de pension de l'employeur et à l'épargne des particuliers.

Le seuil de faible revenu après impôt est la mesure statistique la plus commune pour qualifier le faible revenu au Canada. Cette mesure a permis de déterminer qu'au cours de la période de 1980 à 2003, le pourcentage d'aînés à faible revenu est passé de 21,3 % en 1980 à 7,6 % en 2000 et à 6,8 % (259 000 personnes) en 2003 ¹⁶.

Les aînés vivant seuls, en particulier les femmes, sont plus susceptibles d'être en situation de faible revenu. Les femmes âgées ont un taux de faible revenu de 18,9 % (155 000), comparativement à 14,7 % (46 000) pour les hommes âgés (2003). Cependant, le taux de femmes seules ayant un faible revenu diminue, puisqu'il s'établissait à 21,6 % en 2000 ¹⁷.

Dans une perspective internationale, l'incidence du faible revenu chez les aînés est maintenant moins élevée au Canada que dans la plupart des autres pays industrialisés, y compris en Suède, aux États-Unis et au Royaume-Uni¹⁸.

Sources de revenu de retraite

Plus de 95 % des aînés reçoivent un revenu provenant de la pension de base de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, de l'Allocation ou de l'Allocation au survivant (pour les personnes de 60 à 64 ans). Les femmes âgées tirent en grande partie leur revenu de ces programmes (31,7 %) (2003)¹⁹.

Pratiquement tous les hommes âgés de 65 ans et plus (95,8 %) reçoivent un revenu du Régime de pensions du Canada, un régime d'assurance sociale à participation. En raison de la progression fulgurante de participantes à la population active au Canada au cours des trente dernières années, une plus grande proportion de femmes âgées de 65 ans et plus (85,8 %) reçoivent maintenant des prestations de ce régime²⁰.

La moyenne des prestations de retraite des hommes âgés de 60 ans et plus s'élevait à 6 800 \$ en 2003 et à 7 150 \$ en 2006. Quant aux femmes de ce groupe d'âge, leur prestation moyenne de retraite était de 3 900 \$ en 2003 et de 4 200 \$ en 2006²¹.

Le pourcentage d'hommes âgés qui reçoivent un revenu d'un régime de retraite privé de l'employeur et d'autres sources du secteur privé s'élève à 69,8 % (la somme moyenne reçue était de 17 900 \$ en 2003). Chez les femmes, ce pourcentage s'élève à 53 % (la somme moyenne reçue était de 10 200 \$ en 2003)²².

Logement

Près des trois quarts (71,2 %) des ménages dirigés par des aînés sont propriétaires de leur propre domicile, quoique les personnes âgées qui habitent en famille soient plus susceptibles d'être propriétaires que celles qui habitent seules (84,5 % par rapport à 54,4 %). En 2001, 85 % des propriétaires aînés avaient remboursé leur prêt hypothécaire²³.

La plupart des ménages dirigés par une personne de 65 ans et plus (71,3 %) habitent dans un foyer qui répond aux normes d'habitation du Canada ou les excède, c'est-à-dire que le logement est abordable, d'une grandeur convenable et ne nécessite pas de grandes rénovations. Toutefois, près de 30 % des aînés habitaient dans un endroit ne répondant pas à une ou à plusieurs de ces normes, et en particulier à l'abordabilité (définie au Canada comme étant un foyer dont le coût correspond à 30 % ou moins du revenu du ménage avant impôt) (2001)²⁴.

Les aînés chez la population active

Un peu moins de 300 000 Canadiens âgés de 65 ans ou plus (14 %) font partie de la population active. De ce nombre, 287 000 ont un emploi et 9 000 recherchent activement un travail, ce qui équivaut à un taux de 1,7 % de l'ensemble de la main-d'œuvre (2004)²⁵.

Âge de la retraite

Après avoir diminué pendant plusieurs années, l'âge médian de la retraite semble à nouveau progresser graduellement. En effet, il s'élève à 61,0 ans, soit 62,6 ans chez les hommes et 60,0 ans chez les femmes (2005). En 1997, l'âge médian de la retraite a atteint le niveau le plus bas : 60,6 ans²⁶.

Bénévolat

Même si le pourcentage de la population canadienne qui participe à des activités de bénévolat semble diminuer avec l'âge, un tiers (32 %) des aînés font du bénévolat pour un groupe ou une organisation et 66 % d'entre eux sont bénévoles de façon non officielle, c'est-à-dire qu'ils prêtent main-forte à l'entretien de la maison et aux corvées, prodiguent des soins de santé ou personnels, font les courses des personnes ou amènent celles-ci à leurs rendez-vous (2004)²⁷.

Mesures prises dans le dossier des aînés et du vieillissement de la population

Description du système canadien de revenu de retraite

Le système canadien de revenu de retraite repose sur trois piliers : deux d'entre eux sont publics, et le troisième est privé. Les deux premiers piliers, ce sont la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec. Ces deux régimes de retraite universels garantissent un revenu de base aux aînés canadiens qui sont à la retraite. Le troisième pilier, c'est l'épargne-retraite privée à imposition différée qui englobe les régimes de pension agréés et les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Le report d'impôt s'appliquant à ces régimes encourage les Canadiens à épargner pour la retraite afin qu'ils puissent maintenir leur niveau de vie à la retraite.

Le régime fiscal offre également d'autres mesures d'aide financière. Par exemple, le crédit en raison de l'âge et le crédit pour revenu de pension permettent aux aînés de réduire le montant d'impôt qu'ils paient.

Sécurité de la vieillesse

Les prestations de la Sécurité de la vieillesse assurent un revenu de base aux citoyens et aux résidents canadiens qui répondent aux conditions en matière d'âge, de résidence et de statut juridique. Elles sont financées à partir des recettes fiscales générales du gouvernement du Canada et ajustées trimestriellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. Puisque bon nombre d'aînés se trouvent dans une situation financière difficile, la Sécurité de la vieillesse verse des prestations supplémentaires fondées sur le revenu aux personnes à faible revenu, notamment : le Supplément de revenu garanti, l'Allocation et l'Allocation au survivant. Le Supplément de revenu garanti est une prestation mensuelle versée aux personnes à faible revenu qui reçoivent déjà la pension de la Sécurité de la vieillesse. Son montant dépend de l'état civil, de la résidence et du revenu. L'Allocation s'adresse aux personnes dont le conjoint reçoit la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, ou qui a droit de les recevoir, et qui ont de 60 à 64 ans. De son côté, l'Allocation au survivant s'adresse aux personnes veuves à faible revenu qui ont de 60 à 64 ans et qui ne se sont pas remariées ou n'ont pas recommencé à vivre en union de fait.

En 2005-2006, 4,3 millions de personnes ont reçu des prestations de la Sécurité de la vieillesse, pour un total de 29 milliards de dollars²⁸.

Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada est un programme fédéral-provincial conjoint en vigueur dans tout le Canada, sauf au Québec, qui propose un régime comparable. Le Régime offre diverses prestations axées sur les changements qui surviennent dans la vie des gens. Il est mieux connu pour ses pensions de retraite, mais il offre également des prestations aux survivants et aux enfants d'un cotisant, des prestations aux personnes handicapées et à leurs enfants, et un montant forfaitaire maximal de 2 500 \$ lors d'un décès. Comme il s'agit d'un régime contributif, les cotisants sont les employés et les travailleurs autonomes de

18 à 70 ans ayant au moins un revenu minimum au cours d'une année civile. Les prestations sont calculées d'après le montant des cotisations et le nombre d'années durant lequel la personne a cotisé au Régime.

En 2005-2006, quatre millions de Canadiens ont reçu des prestations du Régime, ce qui représente une somme de 25 milliards de dollars²⁹.

Épargne-retraite à imposition différée

Le troisième pilier est celui de l'épargne privée à imposition différée, et inclut les régimes de pension agréés et les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les cotisations qu'on verse dans ces régimes sont déductibles du revenu, et le revenu de placement qu'on en tire n'est pas imposable au moment où il est gagné. Cependant, l'argent qui est retiré du régime et les montants versés par le régime sont inclus dans le revenu du contribuable et sont donc imposables.

Une personne peut effectuer des cotisations à un régime de pension agréé et à un régime enregistré d'épargne-retraite sous réserve d'un plafond prescrit, qui s'établit à 18 % du revenu gagné. Elle peut aussi accumuler des prestations de pension dans un régime de pension agréé à prestations déterminées; les prestations s'établissent à 2 % du revenu gagné par année, jusqu'à un plafond établi. En 2007, la cotisation annuelle se limite à 19 000 \$ pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite et à 20 000 \$ pour les régimes de pension agréés. Dans le cas du régime de pension agréé à prestations déterminées, la pension maximale par année de service est de 2 222 \$³⁰.

Viabilité des pensions gouvernementales

Le Canada dispose de l'un des meilleurs systèmes de revenu de retraite du monde et de l'un des rares systèmes à être prêt à faire face à l'énorme défi financier rattaché au vieillissement de la population. L'approche diversifiée du Canada (une combinaison de régimes de pensions publics et privés où les politiques fiscales jouent un rôle déterminant) est l'un des moyens les plus efficaces d'assurer un revenu de retraite à ces citoyens. Cette approche fait que le système canadien de revenu de retraite est moins vulnérable que celui des autres pays aux changements économiques ou démographiques, comme le vieillissement de la population.

Dans l'ensemble, la situation économique et sociale ainsi que le marché du travail du Canada sont sains et les perspectives pour les années à venir sont positives. En tant que pourcentage du produit intérieur brut (PIB) du Canada, le coût des pensions gouvernementales est considéré comme étant raisonnable par rapport à celui des autres pays. Même si le ratio des dépenses au PIB devrait augmenter par rapport à son niveau de 2004 (2,3 %), passant à 2,4 % en 2010 et à 3,2 % en 2030, on prévoit qu'il atteindra 2 % en 2075³¹.

En 1997, les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu d'adopter de grandes réformes au Régime de pensions du Canada pour en assurer la viabilité financière à long terme. La même année, le Québec a entrepris des réformes similaires pour assurer la viabilité financière du Régime de rentes du Québec. Ces réformes, visant notamment à accélérer l'augmentation des taux de cotisation prévus, à mettre en œuvre une nouvelle stratégie d'investissement et à prendre des mesures pour réduire la croissance des dépenses en prestations, ont fait en sorte que le Régime de pensions du Canada soit viable financièrement, abordable et en mesure de répondre aux obligations d'aujourd'hui et de demain. Les réformes visaient également à s'assurer que le Régime serait équitable entre les générations.

Dans son 21^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada, l'actuaire en chef du Régime a tenu compte du vieillissement de la population et a conclu que le Régime est financièrement viable au taux de cotisation actuel et en vertu des dispositions actuelles pour au moins les 75 prochaines années. La croissance des actifs du Régime au cours de cette période permettra au régime d'absorber diverses fluctuations économiques ou démographiques non prévues³².

Mesures relatives au système de revenu de retraite

Modifications au Régime de pensions du Canada et à la Loi sur la sécurité de la vieillesse

Le Parlement canadien étudie actuellement le projet de loi C-36 (modifiant des sections du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur la sécurité de la vieillesse). Les modifications permettraient d'améliorer l'équité pour les personnes âgées et les personnes handicapées. La modification la plus importante qu'on propose d'apporter à la Loi sur la sécurité de la vieillesse est la mise sur pied d'un processus qui fera en sorte que les personnes qui ont droit au Supplément de revenu garanti et qui produisent une déclaration de revenus n'auront qu'à faire une seule demande dans leur vie. Cela répondra aux préoccupations de certains aînés qui ont de la difficulté à obtenir le Supplément de revenu garanti parce qu'ils doivent présenter une nouvelle demande chaque fois que leurs revenus annuels changent. De plus, les modifications permettront aux personnes handicapées qui ont longtemps été actives sur le marché du travail d'obtenir plus facilement des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. On propose également d'améliorer les services destinés aux aînés par la modernisation et la simplification des procédures de demande et d'exécution des deux programmes³³.

Supplément du revenu garanti

Les prestations maximales du Supplément de revenu garanti ont augmenté de 36 \$ par mois pour les aînés vivant seuls et de 58 \$ par mois pour les couples. La moitié de cette augmentation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et l'autre, l'année suivante. Il s'agit là de la première augmentation marquée à cette prestation fondée sur le revenu en près de 25 ans. En tout, 1,6 million de Canadiens profiteront de cette hausse, y compris les plus de 50 000 aînés qui deviendront admissibles à des prestations³⁴.

Régimes à prestations déterminées privés

En 2006, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il adoptera une mesure temporaire d'allègement de la capitalisation pour contribuer à rétablir la capitalisation intégrale des régimes de retraite à prestations déterminées établis pour les employés travaillant dans des domaines de compétence fédérale, tout en offrant des mesures de protection pour les prestations de pension promises³⁵. Dans le cas des régimes à prestations déterminées, les employeurs et les employés versent des cotisations, mais le niveau des prestations promises n'est pas fonction du revenu de placement. Les employeurs promettent plutôt des prestations fondées sur les gains et les années de service des employés, ce qui leur assure un revenu de retraite prévisible³⁶.

Accords internationaux de sécurité sociale

Le Canada a commencé à conclure des accords de sécurité sociale en 1977. À ce moment là, on visait principalement à conclure des accords pour veiller à ce que les immigrants au Canada soient en mesure d'obtenir des prestations de pension en fonction des crédits de sécurité sociale qu'ils auraient pu accumuler dans les pays où ils avaient vécu et travaillé avant ou après leur arrivée au Canada. En tant que terre d'accueil de plus de sept millions d'immigrants depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada compte un nombre important de personnes ayant accumulé certains crédits de sécurité sociale dans d'autres pays, mais qui doivent demander l'application d'un accord de sécurité sociale pour pouvoir recevoir des prestations de ces pays.

Le Canada est d'avis que la conclusion d'accords réciproques de sécurité sociale avec d'autres pays apporte des avantages socioéconomiques indéniables, c'est pourquoi il encourage fortement aux autres pays d'y souscrire. D'un point de vue économique, ces accords permettent de resserrer les liens entre les pays, favorisent un plus grand investissement économique et atténuent le fardeau financier des entreprises faisant des affaires entre deux pays. L'investissement économique stimule le développement social – il existe de solides prestations auxiliaires issues des accords. Les pays qui adoptent des mesures pour respecter la protection assurée précédemment par un régime de pension en faveur des personnes ayant vécu ou travaillé dans deux pays permettent d'éviter certains écarts en matière de protection de sécurité sociale, ce que les organisations internationales comme le Bureau international du travail et la Banque mondiale encouragent activement.

Les dispositions législatives canadiennes sur les pensions ne renferment aucune restriction de nationalité qui interdise aux citoyens d'autres pays de recevoir une pension canadienne ou qui réduise le montant de la pension canadienne auquel ils ont droit tout simplement parce qu'ils ne sont pas citoyens. Grâce à ces mesures, nous pouvons assurer une vaste protection en matière de pension à la majorité des aînés au Canada. Au cours des cinq dernières années, le Canada a conclu de nouveaux accords avec le Japon, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Hongrie³⁷.

Régime de l'impôt sur le revenu des particuliers

En 2006, le gouvernement fédéral a adopté plusieurs changements importants au régime de l'impôt sur le revenu des particuliers au profit des aînés. Le montant maximum de pension admissible qui peut être réclaté comme crédit pour revenu de pension est passé de 1 000 à 2 000 \$. Cette augmentation profitera à presque 2,7 millions de contribuables qui reçoivent un revenu de pension admissible, leur permettant d'obtenir un allègement fiscal pouvant s'élever à 155 \$ par pensionné. Elle profitera aussi à environ 85 000 pensionnés qui seront rayés du rôle d'imposition³⁸.

Le crédit en raison de l'âge est passé, quant à lui, de 4 066 \$ à 5 066 \$. Par conséquent, pour l'année d'imposition 2006 et les suivantes, les aînés à faible et à moyen revenu pourront obtenir un allègement fiscal additionnel pouvant aller jusqu'à 150 \$. Quant aux couples de personnes âgées à faible et à moyen revenu, ils recevront un allègement fiscal additionnel d'environ 300 \$³⁹.

Partage des revenus de pension

Un élément fondamental de l'engagement du gouvernement envers les aînés consiste à permettre le partage des revenus de pension afin de tenir compte des difficultés particulières découlant de la planification et de la gestion du revenu de retraite. À partir de 2007, les couples pourront réduire leurs impôts combinés en transférant jusqu'à la moitié de leur revenu de pension admissible à un époux ou à un conjoint de fait.

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les principaux types de revenu admissible pouvant être attribués à un époux ou à un conjoint de fait sont les suivants : une pension d'un régime de pension agréé, le revenu d'une rente annuelle d'un régime enregistré d'épargne-retraite et les paiements provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite.

Pour les personnes de moins de 65 ans, le principal type de revenu admissible pouvant être attribué à un époux ou à un conjoint de fait est le revenu de pension provenant d'un régime de pension agréé.

Pour l'année d'imposition 2007, on s'attend à ce que la mesure de partage des revenus de pension se traduise par un allègement fiscal s'élevant à 675 millions de dollars.

L'augmentation du crédit en raison de l'âge et le partage des revenus de pension feront en sorte que, chaque année, on accordera plus d'un milliard de dollars en réductions d'impôt aux Canadiens, et ce, en haussant considérablement le crédit en raison de l'âge (mesure rétroactive au 1^{er} janvier 2006) et en permettant aux couples ayant un revenu de pension admissible de réduire leurs impôts combinés au moyen d'un transfert de revenu au conjoint dont les gains sont les plus faibles⁴⁰.

Santé et bien-être

Régime de soins de santé du Canada

Le régime de soins de santé du Canada est financé par le secteur public et est en quelque sorte un réseau de dix régimes provinciaux et de trois régimes territoriaux d'assurance-maladie qui s'imbriquent. Pour la population canadienne, il s'agit d'une assurance-maladie qui offre un accès universel et intégral aux services hospitaliers et médicaux nécessaires. Ces services sont exécutés et offerts gratuitement par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Ces derniers financent les services de soins de santé de concert avec le gouvernement fédéral, principalement au moyen du Transfert canadien en matière de santé qui représente 32,5 milliards de dollars en 2006-2007. De ce montant, 20,1 milliards de dollars sont versés en espèces et 12,4 milliards de dollars en transferts fiscaux⁴¹. En 2007-2008, le transfert de fonds s'élèvera à 21,3 milliards de dollars (la valeur du transfert de points d'impôt n'est pas encore disponible)⁴².

Pour qu'une province ou un territoire puisse recevoir sa pleine contribution financière fédérale pour les services de santé, son régime d'assurance-santé doit satisfaire les cinq conditions énoncées dans la *Loi canadienne sur la santé* : l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, l'accessibilité et la gestion publique. En plus d'appliquer cette loi et d'accorder du financement, le gouvernement fédéral offre directement des services de

santé à certains groupes (p. ex. les membres des Premières nations vivant dans les réserves, les Inuits du Nord, les membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, les anciens combattants admissibles). Bien d'autres organisations et groupes, y compris les associations professionnelles de la santé, les organismes d'agrément, de recherche et bénévoles ainsi que les établissements d'enseignement contribuent aux soins de santé au Canada.

Les provinces et les territoires offrent une protection à certaines personnes (p. ex. aux aînés, aux enfants et aux bénéficiaires d'aide sociale) pour des services de santé qui ne sont pas habituellement couverts par le régime d'assurance-maladie offert par le secteur public. Ces prestations supplémentaires pour soins de santé englobent souvent les médicaments sous ordonnance, les soins dentaires, les soins de la vue, l'équipement et les accessoires médicaux (prothèses, fauteuils roulants, etc.), les services de vie autonome ainsi que les services d'autres professionnels de la santé, dont les podiatres et les chiropraticiens. Le niveau de couverture varie à l'échelle du pays.

Les personnes qui ne sont pas admissibles aux prestations supplémentaires offertes par un régime gouvernemental paient pour ces services ou ont recours à un régime privé d'assurance-maladie. Bon nombre de Canadiens sont couverts par une assurance-maladie privée, provenant de leur employeur ou qu'ils ont contractée eux-mêmes, et le niveau de service offert varie selon le régime qu'ils se sont procurés⁴³.

Mesures concernant la santé et le bien-être

Le Canada redouble d'ardeur pour essayer de mieux comprendre les conséquences du vieillissement de la population sur la santé, les besoins en santé à long terme et les coûts. Il essaie de déterminer quel sera l'état de santé des aînés, quels seront leurs besoins en services de santé et quelles sont les mesures les plus efficaces pour contribuer à ce que les aînés vieillissent en santé.

Initiative pour la prévention des chutes

Les chutes provoquent environ 85 % de toutes les blessures chez les aînés. Le taux de blessures liées aux chutes est neuf fois plus élevé chez les aînés que chez les personnes de moins de 65 ans. Près de 62 % des hospitalisations liées à des blessures des aînés sont la conséquence d'une chute. Cette question est maintenant reconnue comme un grave problème de santé publique et on s'affaire à mettre au point des mesures d'intervention et des stratégies en matière de prévention⁴⁴. En 2007, l'Agence de santé publique du Canada sera l'hôte d'un forum national portant sur ce sujet.

Incapacités

Les limitations relatives à la mobilité et à l'agilité, qui s'accompagnent souvent de limitations liées à la douleur, représentent les types de handicaps les plus répandus chez les aînés vivant dans la collectivité. Les déficiences auditives et visuelles ainsi que la perte de mémoire touchent également un nombre élevé d'aînés.

La plupart des personnes handicapées obtiennent l'appui nécessaire pour participer activement à la vie familiale et communautaire, mais certaines n'y ont pas accès et elles doivent par conséquent faire face à divers obstacles pour participer activement à la vie sociale et en faire partie intégrante. L'un des défis que les politiques visant les personnes handicapées devront relever au cours des prochaines années sera de maintenir et d'améliorer le soutien des personnes handicapées plus jeunes tout en tenant compte de la croissance rapide du nombre de personnes handicapées plus âgées⁴⁵.

À la lumière des dépenses médicales élevées qu'engendre une incapacité ou une maladie chronique, le gouvernement fédéral a fait passer le supplément remboursable pour frais médicaux de 767 \$ à 1 000 \$ en 2006⁴⁶. Le supplément est un crédit d'impôt accordé aux travailleurs qui ont un faible revenu et dont les dépenses médicales sont élevées.

Intervention et préparation en cas d'urgence

Les aînés représentent un groupe particulièrement vulnérable dans les situations d'urgence médicale et lors de désastres. L'Agence de la santé publique du Canada collabore avec les gouvernements des provinces et des territoires et avec des partenaires internationaux, y compris l'Organisation mondiale de la Santé et l'administration sur le vieillissement des États-Unis, afin de déterminer les meilleures approches à adopter pour veiller à ce que les adultes plus âgés soient pris en compte dans la planification, les mesures d'intervention et la récupération à la suite d'une situation d'urgence. En 2006, les efforts déployés par l'Agence de la santé publique du Canada ont été soulignés par un prix de reconnaissance remis par Sa Majesté, la Reine Elizabeth II. En février 2007, l'Agence a animé un atelier international sur les mesures d'urgence et les aînés pour élaborer un plan directeur sur les mesures à prendre⁴⁷.

Mauvais traitements et négligence à l'égard des personnes âgées

Le Canada est reconnu sur la scène internationale comme un chef de file en ce qui a trait à la sensibilisation du public relativement aux mauvais traitements et à la négligence à l'égard des adultes âgés et à l'élaboration d'approches novatrices pour composer avec cette situation.

Selon des recherches menées au Canada, de 4 à 10 % des adultes âgés sont victimes d'au moins une forme de violence ou de négligence⁴⁸.

L'Organisation mondiale de la Santé et le Réseau international pour la prévention des mauvais traitements envers les aînés ont décrété le 15 juin 2006 première Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées. Des particuliers, des organisations, des collectivités et des gouvernements à l'échelle du Canada ont organisé plusieurs événements, y compris des activités culturelles, éducatives, artistiques et sociales pour souligner cette journée. De plus, on a élaboré des initiatives multigénérationnelles pour aider les enfants et les jeunes à en apprendre davantage sur le vieillissement, l'âgisme et les mauvais traitements⁴⁹.

Logement

Le gouvernement du Canada continue à accroître son financement en matière de logement abordable en s'engageant à verser un montant additionnel de 1,4 milliard de dollars aux provinces et aux territoires en 2006⁵⁰ (le logement abordable comprend les logements de transition et les logements assistés pour les aînés et d'autres personnes ayant des besoins spéciaux). Ce financement s'ajoute au soutien continu que le gouvernement apporte aux logements sociaux existants occupés par les aînés.

Le gouvernement fédéral a également annoncé un montant de 270 millions de dollars pour l'adoption d'une nouvelle Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance afin de lutter contre ce problème dans les collectivités au Canada. Dans le cadre de cette Stratégie, l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance permettra de mettre en place les structures et les mesures de soutien nécessaires pour permettre aux sans-abri de devenir autonomes et de participer à la société canadienne.

Par ailleurs, 256 millions de dollars serviront à prolonger de deux ans les programmes de rénovation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à l'intention des ménages à faible revenu. La prolongation de ces programmes permettra à quelque 38 000 ménages à faible revenu, dont des personnes âgées, de conserver leur autonomie dans leur foyer actuel⁵¹.

Participation

Au Canada, le vieillissement actif constitue de plus en plus la norme et on ne cesse de souligner la contribution que les aînés apportent à leur famille et à leur collectivité sous forme d'emploi rémunéré ou d'activités non rémunérées. Les aînés continuent à participer et à contribuer à la société en tant que travailleurs, bénévoles, grands-parents et aidants naturels des membres de la famille et des amis plus âgés.

Travailleurs âgés

À mesure que la population active vieillit et que la croissance de la main-d'œuvre stagne, le maintien en poste des travailleurs âgés devient de plus en plus important tant pour leur bien-être que pour la santé de l'économie canadienne.

Au Canada, comme l'indique l'examen thématique des travailleurs âgés de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la situation des travailleurs âgés sur le marché du travail est favorable (salaire plus élevé que le revenu moyen, taux de chômage inférieur à la moyenne). Cependant, les particuliers âgés de 55 à 64 ans qui perdent leur emploi demeurent sans travail, en moyenne, près de la moitié plus longtemps que les travailleurs dans la force de l'âge⁵². Les travailleurs âgés des collectivités éloignées ou des collectivités où il n'existe qu'une seule industrie sont particulièrement à risque en cas de mises à pied ou de fermeture de l'entreprise.

Le gouvernement du Canada a mis de l'avant une stratégie à deux volets pour traiter les problèmes d'ajustement auxquels sont confrontés les travailleurs âgés et répondre aux besoins à plus long terme de l'économie canadienne.

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

En octobre 2006, le gouvernement du Canada a annoncé l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés. Cette initiative de deux ans permettra de combler les besoins immédiats des travailleurs âgés sans emploi dans des collectivités vulnérables.

Les coûts de cette initiative fédérale, qui s'élèvent à 70 millions de dollars, sont partagés avec les provinces et les territoires. L'initiative vise à prêter main-forte aux travailleurs âgés sans emploi dans les collectivités touchées par des compressions ou des fermetures dans les secteurs comme la foresterie, les pêches, les mines et le textile. Elle permettra d'améliorer l'employabilité des travailleurs âgés grâce au perfectionnement de leurs compétences et à une expérience de travail acquise dans un nouvel emploi, ce qui les aidera à conserver leur emploi ou à réintégrer le marché du travail.

Étude de faisabilité

Tandis que l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés répondra aux besoins immédiats des travailleurs âgés, un groupe de spécialistes entreprendra une étude sur les conditions du marché du travail touchant les travailleurs âgés et sur les mesures pouvant être adoptées pour les aider à plus long terme⁵³.

Activités non rémunérées

Pour les aînés, participer aux activités organisées par des organismes et des associations, et faire du bénévolat, n'est pas qu'un moyen de contribuer à la vie communautaire et sociale, c'est aussi une méthode efficace pour rencontrer des gens et éviter l'isolement social.

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Ce programme fédéral finance les projets locaux à l'échelle canadienne qui encouragent les aînés à utiliser leurs compétences, leur expérience et leur sagesse pour contribuer au bien-être social de leur collectivité et qui favorisent la participation des aînés à leur collectivité afin de réduire leur risque d'isolement social. Les projets misent habituellement sur la contribution à la vie communautaire, l'adoption d'une vie active, la participation sociale ou l'établissement de partenariats.

Le financement maximal offert pour chaque projet s'élève à 25 000 \$ pour une période de douze mois. Parmi les divers projets, mentionnons le contact avec les aînés vulnérables, la promotion du bénévolat et du mentorat, l'encouragement à l'apprentissage entre les générations et la participation aux activités récréatives.

Depuis la création du programme en 2004, on a financé 1 729 projets auxquels ont participé environ 100 000 personnes dans plus de 500 collectivités au Canada. Pour 2006-2007, le financement fédéral s'élève à 15,6 millions de dollars et pour 2007-2008, il sera de 19,5 millions de dollars⁵⁴.

Autres mesures fédérales

Prestations de compassion de l'assurance-emploi

Beaucoup de gens s'occupent d'un membre de la famille qui est âgé et il devrait y en avoir encore plus à mesure que le nombre d'aînés augmente. Pour souligner l'importance des aidants naturels de la famille, des prestations de compassion de l'assurance-emploi d'une durée maximum de six semaines peuvent maintenant être versées aux personnes qui doivent s'absenter de leur travail afin de prendre soin d'un membre de la famille qui risque de mourir dans les 26 semaines⁵⁵. En 2006, le gouvernement a élargi la définition de « membre de la famille » pour permettre, par exemple, aux parents d'accueil, aux pupilles, aux gardiens ou aux tuteurs actuels ou anciens, et aux amis proches ou aux voisins, de prendre soin ou de recevoir des soins d'un membre de la famille. Le taux des prestations de base s'élève à 55 % de la moyenne des revenus assurés d'une personne (ou 413 \$ par semaine, si ce montant est moins élevé)⁵⁶.

Secrétaire d'État (Aînés)

En reconnaissance de l'importance grandissante que prennent les aînés, le gouvernement du Canada a nommé une secrétaire d'État pour les aînés en janvier 2007 afin qu'il veille à ce que le gouvernement fasse le nécessaire pour répondre aux besoins des aînés⁵⁷.

Secrétariat pour les aînés

En 2005, un Secrétariat pour les aînés a été établi au sein de Ressources humaines et Développement social Canada. Ce secrétariat sert de centre de liaison afin de répondre aux besoins des aînés, fait connaître les problèmes touchant les aînés et élabore une approche coopérative en ce qui concerne les politiques et les programmes pour absorber la croissance rapide des aînés à mesure que la population canadienne vieillit.

Le Secrétariat pour les aînés appuie le Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés et participe aux activités du Forum, dont les membres se rencontrent régulièrement pour étudier le dossier des aînés et déterminer, tous ensemble, les besoins des aînés dans une société vieillissante.

Le Secrétariat coordonne également un Comité interministériel sur les aînés. Celui-ci a été formé pour souligner l'interdépendance des questions portant sur les aînés et le nombre important de ministères fédéraux qui ont des responsabilités touchant directement ou indirectement le dossier des aînés.

Recherche et acquisition de connaissances

Le Plan d'action de Madrid accentue le besoin d'approfondir les recherches et d'échanger de l'information pour appuyer l'élaboration de politiques et de programmes portant sur le vieillissement de la population. Le Canada jouit d'un vaste et solide réseau de recherches regroupant tous les ordres de gouvernement, les universités, les organisations sans but lucratif, les associations d'aînés et le secteur privé. Au nombre des initiatives du gouvernement fédéral, on compte un Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, les activités constantes des Instituts de recherche en santé du Canada et le programme de recherche de Ressources humaines et Développement social Canada.

Comité sénatorial spécial sur le vieillissement

En novembre 2006, le Sénat du Canada a formé un comité spécial sur le vieillissement afin d'examiner les incidences d'une société vieillissante au Canada et d'en faire rapport d'ici le 31 décembre 2007⁵⁸. Le Comité se penchera sur des questions telles que la promotion d'une vie active et du bien-être; les besoins en logement et en transport; la sécurité financière et la retraite; les mauvais traitements et la négligence; la promotion de la santé et la prévention et les besoins en soins de santé.

Instituts de recherche en santé du Canada

Les Instituts de recherche en santé du Canada sont regroupés à même un organisme fédéral de recherche en santé comptant 13 instituts. Ils financent les chercheurs et les stagiaires des universités, des hôpitaux d'enseignement et des instituts de recherche au Canada chargés d'améliorer l'état de santé de la population canadienne et le régime de soins de santé.

L'Institut du vieillissement des Instituts de recherche en santé du Canada s'active à acquérir des connaissances dans le domaine du vieillissement et à les transposer de façon concrète afin d'améliorer la qualité de vie et la santé des Canadiens plus âgés. L'Institut du vieillissement finance les programmes de recherche et de formation dans cinq secteurs : déterminants du vieillissement en santé, mécanismes biologiques du vieillissement, troubles cognitifs au cours du vieillissement, vieillissement et maintien de l'autonomie fonctionnelle, politiques et services de santé pour les personnes âgées⁵⁹.

Programme de recherche de Ressources humaines et Développement social Canada

L'établissement de politiques et de programmes axés sur des données probantes constitue une priorité pour Ressources humaines et Développement social Canada. Pour éclairer et appuyer ce processus, le Ministère constitue actuellement un important corpus de recherche axé sur les conséquences d'une population vieillissante composée d'aînés et de travailleurs âgés. Les initiatives de recherche actuelles misent en particulier sur les questions de retraite, y compris la période de transition menant à la retraite, le revenu à la retraite et le système de revenu de retraite; le bien-être social et économique des immigrants âgés; les réseaux de soins pour les aînés, les besoins et le soutien social; le logement chez les aînés; la participation et la contribution des aînés à toutes les sphères de la société, y compris la mesure dans laquelle les Canadiens âgés peuvent vieillir dans leur propre foyer et collectivité⁶⁰.

Collaboration

Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés⁶¹

Au Canada, les divers ordres de gouvernement se partagent la responsabilité du dossier des aînés, une question qui suscite un intérêt mutuel. Le gouvernement fédéral est chargé des pensions gouvernementales et fait preuve de leadership dans le dossier relatif aux aînés et au vieillissement. Les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent des mesures

d'impôt sur le revenu (p. ex. allégement fiscal sur les biens) et d'autres programmes destinés aux aînés, comme les subventions pour les médicaments sur ordonnance et le transport. La plupart des provinces et des territoires comptent également des groupes consultatifs sur les aînés chargés de la promotion, de l'éducation, de la recherche, de l'élaboration des politiques et des programmes.

Depuis 1992, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables des aînés se sont réunis régulièrement pour étudier les questions relatives aux aînés et déterminer, ensemble, leurs besoins dans une société vieillissante. Le Forum est appuyé par un comité de fonctionnaires FPT qui mène également des recherches et d'autres activités et facilite l'échange d'information dans les secteurs prioritaires relevés par les ministres.

Au fil des ans, le Forum s'est penché sur beaucoup de questions touchant les aînés, y compris sur l'utilisation de médicaments, les soins prolongés, la prestation de soins, les femmes âgées, le logement assisté et la technologie. Parmi les dossiers abordés récemment, il y a les suivants :

- *Planification en vue du vieillissement de la population canadienne : Un Cadre.* Les ministres ont soulevé les problèmes auxquels il faut s'attaquer en priorité par la mise en place de mesures de planification, de politiques ou de programmes au cours des dix prochaines années. Au nombre des grandes priorités, mentionnons l'âgisme, l'aide aux collectivités et aux familles pour appuyer les aînés vulnérables, la promotion de la santé et de la participation, le vieillissement dans une place de choix et la transition en douceur du travail à la retraite.
- *Vieillesse en santé au Canada : Une nouvelle vision, un investissement vital.* Information, faits et recommandations sur le vieillissement en santé, y compris l'interdépendance sociale, l'activité physique, l'alimentation saine, la prévention des blessures et le renoncement au tabac.
- *Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées* (15 juin 2006). Pour souligner cette journée, on a élaboré et distribué partout au Canada une trousse de sensibilisation et d'éducation du public. Des événements ont également été organisés dans tous les territoires et toutes les provinces pour mieux sensibiliser les gens aux mauvais traitements que subissent les aînés. Les gouvernements souligneront encore une fois cette journée en 2007.
- *Isolement social.* Des recherches et des études ont été réalisées à ce sujet, y compris une analyse documentaire, une consultation de spécialistes, un profil de l'isolement social au Canada et un examen des politiques et des programmes canadiens qui pourraient contribuer à l'isolement social ou à en réduire le risque.
- *Initiative canadienne des collectivités rurales et éloignées amies des aînés.* Cette initiative s'inspire du projet mondial des « villes-amies » des aînés de l'Organisation mondiale de la Santé qui vise à inciter les villes de plusieurs pays à devenir plus « amicales » envers les aînés (p. ex. au moyen de politiques, de services et d'installations de l'environnement physique et social conçus pour que les personnes âgées puissent vivre en sécurité, profiter d'une bonne santé et participer entièrement à la vie de la société).

Grâce à son projet, l'Organisation mondiale de la Santé relèvera des indicateurs concrets d'une ville-amie des aînés et produira un guide international des villes-amies des aînés. Les connaissances acquises permettront de stimuler et d'orienter la promotion, le développement communautaire et les changements aux politiques destinés à créer un environnement adapté aux besoins des aînés. Elles permettront également de mieux sensibiliser les gens aux besoins locaux et aux écarts et de formuler des recommandations sur l'aménagement de chaque ville⁶².

Quant à l'Initiative canadienne, elle adaptera l'approche de l'Organisation mondiale de la Santé afin de relever les éléments susceptibles de créer un milieu accueillant pour les aînés dans plusieurs collectivités rurales et éloignées au Canada, ce qui aboutira sur la rédaction d'un guide qui sera distribué partout au pays en 2007.

Regard vers l'avenir

Tous les ordres de gouvernement, de concert avec le secteur sans but lucratif et le secteur bénévole, ont uni leurs efforts pour améliorer la vie des aînés. Le Canada est conscient toutefois qu'en raison d'un faible revenu, d'un piètre état de santé ou d'une incapacité, bien des aînés ne peuvent pas bénéficier de la même qualité de vie que la plupart de leurs pairs. Le Canada continuera à miser sur les efforts entrepris depuis l'adoption du *Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement* pour aider ces aînés vulnérables, en particulier compte tenu de la croissance du nombre d'aînés.

Du même souffle, les traits distinctifs des aînés de demain divergeront de ceux des aînés d'aujourd'hui, ce qui risque d'engendrer également des difficultés concernant les politiques d'intérêt public. Les aînés de demain sont susceptibles d'atteindre un niveau de scolarité plus élevé, d'être en meilleure santé et de bénéficier d'une espérance de vie plus longue. On assistera également à une plus grande diversité ethnoculturelle chez ce groupe. De plus, les aînés de demain resteront vraisemblablement actifs durant leur retraite, que ce soit en conservant leur emploi ou peut-être en poursuivant une nouvelle carrière; en effectuant un retour à l'école; en s'occupant de leurs petits-enfants; en faisant du bénévolat ou en voyageant. Ils auront probablement une famille plus petite et plus diversifiée et moins d'enfants, voire aucun. S'ils sont mariés, ce ne sera peut-être pas leur premier mariage. Par ailleurs, lorsque les baby boomers prendront leur retraite, en particulier les femmes, ils auront différents antécédents professionnels et une différente protection en matière de pension par rapport aux générations précédentes, ce qui aura des conséquences importantes sur leur revenu de retraite.

Il est fort probable que les aînés de demain continueront à modifier notre perception de la vieillesse en adoptant différentes attitudes et attentes au sujet de la retraite, des relations familiales et des divers services qu'ils reçoivent des secteurs public et privé. La transition du travail à la retraite, les aidants naturels et les aidants non rémunérés, la préparation financière pour la retraite, les soins à domicile et communautaires et les options de logement qui permettent aux personnes de demeurer à la maison aussi longtemps que possible, ne sont que quelques-uns des enjeux auxquels le Canada devra faire face par l'adoption de politiques prospectives et axées sur les besoins des aînés.

Annexe 1 :

Notes en fin de document

- ¹ Statistique Canada. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Santé mentale et bien-être 2002*. (Septembre 2004). n° 82-617-XIF au catalogue.
- ² Statistique Canada. *Femmes au Canada. Rapport statistique fondé sur le sexe* (5^e édition : mars 2006). n° 89-503-XIF au catalogue.
- ³ Statistique Canada. *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*, (septembre 2003). n° 89-593-XIF au catalogue.
- ⁴ Statistique Canada. Série d'analyses sur le recensement de 2001. *Peuples autochtones du Canada. Un profil démographique*. (Janvier 2003). 96F0030XIF2001007.
- ^{5,6} Statistique Canada. *Un portrait des aînés au Canada*. (À paraître en 2007.)
- ⁷ Statistique Canada. *Le Quotidien*. Le jeudi 26 octobre 2006. « La population canadienne selon l'âge et le sexe ».
- ⁸ Statistique Canada. Salle des médias. Le lundi 14 août 2006. « *Pleins feux sur le taux de natalité* ».
- ⁹ Statistique Canada. « Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe ». Tableau CANSIM 051-0001.
- ¹⁰ Statistique Canada. *Décès 2004*. (Décembre 2006). n° 84F0211-XWF au catalogue.
- ¹¹ Statistique Canada. *Un portrait des aînés au Canada*. (À paraître en 2007.)
- ¹² Statistique Canada. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Santé mentale et bien-être 2002*. (Septembre 2004). n° 82-617-XIF au catalogue.
- ¹³ Gouvernement du Canada. *Vers l'intégration des personnes handicapées* (2005).
- ¹⁴ Statistique Canada. *Le patrimoine des Canadiens : un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière 2005*. (Décembre 2006). n° 13F0026MIF2006001 au catalogue, n° 1.
- ¹⁵ Calculs selon Prévisions, information et analyse, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Direction générale des secteurs de développement social, Ressources humaines et Développement social Canada. Les données proviennent de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*. Statistique Canada. (2003). Fichier de microdonnées à grande diffusion.
- ^{16,17} Statistique Canada. *Le revenu au Canada 2004*. (Mars 2006). N° 75-202-XIF au catalogue.
- ^{18,19,20} Statistique Canada. *Un portrait des aînés au Canada*. (À paraître en 2007.)

- ²¹ Prévisions, information et analyse. Bulletins statistiques mensuels. (Juin 2003 et juin 2006). Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Direction générale des secteurs de développement social, Ressources humaines et Développement social Canada.
- ²² Statistique Canada. *Un portrait des aînés au Canada*. (À paraître en 2007.)
- ²³ Données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- ²⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le point en recherche : Série sur le logement selon les données du recensement de 2001 : Numéro 9, révisé. *Conditions de logement des aînés au Canada*. (Avril 2005).
- ²⁵ Statistique Canada. *Un portrait des aînés au Canada*. (À paraître en 2007.)
- ²⁶ Statistique Canada. *Regard sur le marché du travail canadien 2005*. (Juin 2006). N° 71-222-XWF au catalogue.
- ²⁷ Statistique Canada. *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation de 2004*. (Juin 2006). N° 71-542-XIF au catalogue.
- ^{28,29} Données fournies par Prévisions, information et analyse, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Direction générale des secteurs de développement social, Ressources humaines et Développement social Canada.
- ³⁰ Les renseignements et les données relatives au pilier privé ont été fournis par le ministère des Finances Canada.
- ³¹ Bureau du surintendant des institutions financières. Septième rapport actuariel sur le programme de la sécurité de la vieillesse, au 31 décembre 2003. (2005).
- ³² Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. Rapport actuariel (21^e) sur le Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2003. (2004).
- ^{33,34} Renseignements fournis par le Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Direction générale des secteurs de développement social, Ressources humaines et Développement social Canada
- ³⁵ Ministère des Finances Canada. Communiqué du 7 novembre 2006. « Le nouveau gouvernement du Canada facilite la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées ».
- ³⁶ Ministère des Finances Canada. *Plan budgétaire de 2006*. (Mai 2006).
- ³⁷ Renseignements fournis par Politique et accords internationaux, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Direction générale des secteurs de développement social, Ressources humaines et Développement social Canada.
- ³⁸ Ministère des Finances Canada. Budget 2006. *Cibler les priorités*. (Mai 2006).

- ^{39,40} Ministère des Finances Canada. Communiqué du 7 décembre 2006. « Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* ».
- Et ministère des Finances Canada. Site Web concernant les allègements fiscaux à l'intention des aînés canadiens : www.fin.gc.ca/pensioncalc/factsheet_f.html.
- ⁴¹ Ministère des Finances Canada. *Transferts fédéraux aux provinces et aux territoires*. (Octobre 2006).
- ⁴² Santé Canada. *Un plan décennal pour consolider les soins de santé*. (2004).
- ⁴³ Santé Canada. *Système de soins de santé au Canada*. (2005).
- ⁴⁴ Agence de santé publique du Canada. *Rapport sur les chutes des aînés au Canada*. (2005).
- ⁴⁵ Gouvernement du Canada. *Vers l'intégration des personnes handicapées*. (2005).
- ⁴⁶ Ministère des Finances Canada. Budget 2006. *Cibler les priorités*. (Mai 2006).
- ⁴⁷ Renseignements obtenus de l'Agence de santé publique du Canada.
- ⁴⁸ Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés. Groupe de travail sur la sécurité. *Qu'est-ce que l'abus envers les personnes âgées?* Fiche préparée pour la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées (juin 2006).
- ⁴⁹ Renseignements fournis par le Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés. Groupe de travail sur la sécurité.
- ⁵⁰ Renseignements fournis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- ⁵¹ Communiqué de Ressources humaines et Développement social Canada. « Le nouveau gouvernement du Canada s'engage à investir 526 millions de dollars pour combattre l'itinérance et prolonger le financement accordé aux programmes de rénovation » et *Document d'information : Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance*, 19 décembre 2006.
- ⁵² Organisation de coopération et de développement économiques. *Vieillesse et politiques de l'emploi. Canada*. (2005). Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.
- ⁵³ Information sur les travailleurs âgés et la stratégie pour leur venir en aide fournie par la Direction générale des politiques du marché du travail, Politique stratégique et Planification, Ressources humaines et Développement social Canada.
- ⁵⁴ Information sur le programme et données fournies par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, Administration centrale, Ressources humaines et Développement social Canada.

- ⁵⁵ Service Canada. Site Web sur les prestations de compassion de l'assurance-emploi : www.hrsdc.gc.ca/fr/ae/genres/prestations_compassion.shtml.
- ⁵⁶ Gouvernement du Canada. Communiqué du 15 juin 2006. « Le nouveau gouvernement du Canada élargit la portée des prestations de compassion - Les modifications entrent en vigueur dès maintenant ».
- ⁵⁷ Cabinet du premier ministre. Communiqué du 4 janvier 2007 « Le Premier ministre Stephen Harper annonce la nomination de la sénatrice Marjory LeBreton au poste de secrétaire d'État (Aînés) ».
- ⁵⁸ Journaux du Sénat. (Non révisés). Première session, 39^e législature, numéro 58, annexe B. Le 7 décembre 2006.
- ⁵⁹ Information fournie par l'Institut du vieillissement des Instituts de recherche en santé du Canada.
- ⁶⁰ Information fournie par la Direction de la recherche sur les politiques stratégiques, Ressources humaines et Développement social Canada.
- ⁶¹ Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions. Direction générale des secteurs de développement social, Ressources humaines et Développement social Canada.
- ⁶² Organisation mondiale de la santé. Dépliant intitulé *Des « villes-amies » des aînés : un projet mondial* : http://www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/pubs/age_friendly/pdf/age_friendly_f.pdf

Annexe 2 : Références

Agence de santé publique du Canada. *Rapport sur les chutes des aînés au Canada*.
Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2005.

Agence de santé publique du Canada. Stratégie intégrée en matière de modes de vie sains et de maladies chroniques. Sur Internet : http://www.phac-aspc.gc.ca/media/nr-rp/2005/2005_37bk1_f.html

Association canadienne pour la santé mentale. *Seniors and Mental Health*. Sur Internet : http://www.cmha.ca/bins/content_page.asp?cid=2-74&lang=2

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. *Rapport actuariel (21^e) sur le Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2003*, 2004.

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. *Rapport actuariel (7^e) sur la Sécurité de la vieillesse au 31 décembre 2003*, 2005.

Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés. Groupe de travail sur la sécurité. *Qu'est-ce que l'abus envers les personnes âgées?*, fiche préparée pour la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées, juin 2006.

Four Directions Consulting Group pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. *Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières nations*, rapport final, août 1997.

Gouvernement du Canada. *Créer un plan d'action national pour les aînés*, rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur la vie active et la dignité des personnes âgées, mai 2004.

Gouvernement du Canada. « Le nouveau gouvernement du Canada élargit la portée des prestations de compassion - Les modifications entrent en vigueur dès maintenant », communiqué, 15 juin 2006.

Gouvernement du Canada. *Vers l'intégration des personnes handicapées 2005*, 2005.

Gouvernement du Canada. *Vers l'intégration des personnes handicapées 2006*, 2006.

Journaux du Sénat. Non révisés. Première session, 39^{ième} législature, numéro 58, annexe B, 7 décembre 2006.

Ministère des Finances Canada. « Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* », communiqué, 31 octobre 2006.

Ministère des Finances Canada. « Le nouveau gouvernement du Canada facilite la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées », communiqué, 7 novembre 2006.

Ministère des Finances Canada. *Plan budgétaire de 2006*, mai 2006.

Ministère des Finances Canada. *Plan d'équité fiscale pour les aînés*. Sur Internet : www.fin.gc.ca/pensioncalc/factsheet_f.html.

Ministère des Finances Canada. *Rétablir l'équilibre fiscal au Canada : Cibler les priorités*, budget 2006, mai 2006.

Ministère des Finances Canada. *Transferts fédéraux aux provinces et territoires*, octobre 2006.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Vieillesse et politiques de l'emploi. Canada*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2005.

Organisation mondiale de la santé. *Des « villes-amies » des aînés : un projet mondial*. Sur Internet : www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/pubs/age_friendly/pdf/age_friendly_f.pdf

Patrimoine canadien. Programme des droits de la personne. Sur Internet : www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pdp-hrp/canada/guide/equality_f.cfm.

Ressources humaines et Développement social Canada. Initiative ciblée pour les travailleurs âgés. Sur Internet : www.rhdsc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdc/pcpe/icta.shtml.

Ressources humaines et Développement social Canada. « Le nouveau gouvernement du Canada s'engage à investir 526 millions de dollars pour combattre l'itinérance et prolonger le financement accordé aux programmes de rénovation » et *Fiche d'information : Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance*, communiqué, 19 décembre 2006.

Ressources humaines et Développement social Canada, Prévisions, information et analyse. Bulletins statistiques mensuels, juin 2003 et juin 2006, Secrétariat de la politique sur les aînés et les pensions, Direction générale des secteurs de développement social.

Ressources humaines et Développement social Canada. Retraite obligatoire au Canada. Sur Internet :

http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pt/psait/rltc/lmnc/19retraite_obligatoire.shtml

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. *Ressources humaines et Développement social Canada – Rapport sur le rendement 2005-2006*. Sur Internet :

www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/0506/HRSDC-RHDSC/HRSDC-RHDSC_f.asp

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. *Ressources humaines et Développement social Canada – Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*. Sur Internet :

www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0607/hrsdc-rhdsc/hrsdc-rhdsc_f.asp

Service Canada. Assurance-emploi et prestations de compassion. Sur Internet :

http://www1.servicecanada.gc.ca/fr/ae/genres/prestations_compassion.shtml

Shannon, M. et Grierson, D. « Mandatory Retirement and Older Worker Employment », *Canadian Journal of Economics*, vol. 37, n° 3, août 2004, p. 528 à 551.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Conditions de logement des aînés au Canada », dans *Le point en recherche : Série sur le logement selon les données du recensement de 2001*, série socio-économique 05-006, n° 9, révisé, avril 2005.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. Initiative en matière de logement abordable. Sur Internet : www.cmhc-schl.gc.ca/fr/prin/praifi/praifi_003.cfm.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. *L'Observateur du logement au Canada 2006*, 2006, n° NH2-1/2006F au catalogue.

Santé Canada. *Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé*. Sur Internet : http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/delivery-prestation/fptcollab/2003accord/index_f.html

Santé Canada et Anciens combattants Canada. *Initiative sur la prévention des chutes. Sommaire des projets financés 2000-2004*, 2003.

Santé Canada. « Le nouveau gouvernement du Canada annonce un investissement de 3,7 millions de dollars ayant comme but d'établir une troisième garantie à l'égard des temps d'attente : celle touchant aux soins aux diabétiques des Premières nations », communiqué, 5 janvier 2007.

Santé Canada. *Système des soins de santé au Canada*, 2005.

Santé Canada. *Un plan décennal pour consolider les soins de santé*, 2004.

Statistique Canada. *Canadiens dévoués, Canadiens engagés*, Points saillants de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation de 2004, juin 2006, n° 71-542-XIF au catalogue.

Statistique Canada. « Combien les personnes âgées consacrent-elles au logement? » *Tendances sociales canadiennes*, automne 2005, n° 11-008 au catalogue, p. 2 à 6.

Statistique Canada. *Décès 2004*, décembre 2006, n° 84F0211-XIF au catalogue.

Statistique Canada. « Diversité ethnoculturelle au Canada : Perspectives pour 2017 », dans *Tendances sociales canadiennes*, hiver 2005, n° 11-008 au catalogue, p. 18 à 21.

Statistique Canada. *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*, septembre 2003, n° 89-593-XIF au catalogue.

Statistique Canada. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Santé mentale et bien-être 2002*, septembre 2004, n° 82-617-XIF au catalogue.

Statistique Canada. « Équilibre entre la carrière et les soins », dans *L'emploi et le revenu en perspective*, novembre 2006, n° 75-001-XIF au catalogue, p. 5 à 15.

Statistique Canada. *Estimations démographiques annuelles, Canada, provinces et territoires 2005-2006*, septembre 2006, n° 91-215-XIE au catalogue.

Statistique Canada. « Étude : Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite », dans *Le Quotidien*, le lundi 27 mars 2006.

Statistique Canada. *Femmes au Canada. Rapport statistique fondé sur le sexe*, cinquième édition, mars 2006, n° 89-503-XIF au catalogue.

Statistique Canada. *L'avoir et la dette des Canadiens : un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière 2005*, décembre 2006, n° 13F0026MIF-001 au catalogue.

Statistique Canada. « La population canadienne selon l'âge et le sexe », dans *Le Quotidien*, le jeudi 26 octobre 2006.

Statistique Canada. « Le point sur les familles. », dans *Tendances sociales canadiennes*, été 2003, n° 11-008 au catalogue, p. 11 à 13.

Statistique Canada. *Le revenu au Canada 2004*, mars 2006, n° 75-202-XIF au catalogue.

Statistique Canada. « La transition des aînés en matière de logement », dans *Tendances sociales canadiennes*, hiver 2005, n° 11-008 au catalogue, p. 22 à 26.

Statistique Canada. *Les peuples autochtones du Canada. Un profil démographique*, dans Série d'analyses sur le recensement de 2001, janvier 2003, n° 96F003XIE2001007 au catalogue.

Statistique Canada. *Le profil changeant de la population active du Canada*, dans Série d'analyses sur le recensement de 2001, février 2003, n° 96F0030XIF2001009 au catalogue.

Statistique Canada. « Le travail après la retraite », dans *L'emploi et le revenu en perspective*, septembre 2005, n° 75-001-XIF au catalogue, p. 14 à 17.

Statistique Canada. *L'Observateur économique canadien*, mars 2005, n° 11-010-XIB au catalogue, p. 3.1 à 3.10.

Statistique Canada. « Mesure de l'abordabilité du logement », dans *L'emploi et le revenu en perspective*, novembre 2006, n° 75-001-XIF au catalogue, p. 16 à 25.

Statistique Canada. « Naissances 2003 », dans *Le Quotidien*, le mardi 12 juillet 2005.

Statistique Canada. « Pleins feux sur le taux de natalité. », dans *Salle des médias*, le lundi 14 août 2006.

Statistique Canada. *Points saillants de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation de 2004*, 2006, n° 71-542-XIF au catalogue.

Statistique Canada. « Population selon le sexe et le groupe d'âge. », tableau CANSIM 051-0001.

Statistique Canada. *Profil des familles et des ménages au Canada : La diversification se poursuit*, octobre 2002, n° 96F0030XIF2001003 au catalogue.

Statistique Canada. *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires 2005-2031*, n° 91-520-XIE au catalogue.

Statistique Canada. *Rapport sur la situation démographique au Canada 2003 et 2004*, juin 2006, n° 91-209-XIF au catalogue.

Statistique Canada. *Regard sur le marché du travail canadien 2005*, juin 2006, n° 71-222-XIF au catalogue.

Statistique Canada. « Revoir l'inégalité de la richesse », dans *L'emploi et le revenu en perspective*, décembre 2006, n° 75-001-XIF au catalogue, p. 5 à 16.

Statistique Canada. « Soins informels non rémunérés », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 2003, n° 11-008 au catalogue, p. 14 à 21.

Statistique Canada. *Statistiques démographiques annuelles 2005*, mars 2006, n° 91-213-XIB au catalogue.

Statistique Canada. *Un portrait des aînés au Canada*. (À venir, 2007).

Annexe 3 : Ressources

Au sujet du Canada

<http://canada.gc.ca/acanada/acPubHome.jsp?font=0&lang=fr>

Gouvernement du Canada

<http://canada.gc.ca>

Service Canada

<http://www.servicecanada.gc.ca/>

Info-aînés Canada

www.aines.gc.ca

Guide des services du gouvernement du Canada pour les aînés, 2006

www.aines.gc.ca/content.jsp?&font=0&lang=fr&contentid=100

Cadre national sur le vieillissement

www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines/nfa-cnv/index_f.htm

Vieillir au Canada, document présenté pour la Deuxième assemblée mondiale de 2002 sur le vieillissement :

www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/pubs/fed_paper/pdfs/fedpaper_f.pdf

www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/pubs/fed_paper/fedreport8_03_f.htm

Sites Web officiels des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada

Gouvernements provinciaux

Colombie-Britannique
www.gov.bc.ca

Alberta
www.gov.ab.ca

Saskatchewan
www.gov.sk.ca

Manitoba
www.gov.mb.ca

Ontario
www.gov.on.ca

Québec
www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun

Nouveau-Brunswick
www.gnb.ca

Nouvelle-Écosse
www.gov.ns.ca

Île-du-Prince-Édouard
www.gov.pe.ca

Terre-Neuve-et-Labrador
www.gov.nf.ca

Gouvernements territoriaux

Nunavut
www.gov.nu.ca

Territoires du Nord-Ouest
www.gov.nt.ca

Yukon
www.gov.yk.ca